

LE MESSAGEUR DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATARIKI 17. — N° 21.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mau 23 me 1868.

PREZ L'ADMINISTRATEUR (pour l'annonce)
 Un an 10 fr.
 Six mois 5 fr.
 Trois mois 3 fr.
 La ligne la semaine

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 AU BUREAU DE LA POSTE,
 Imprimerie du Gouverneur.

PRIX DES ANNONCES (sur exemplaire)
 Les 10 premières 10 fr.
 Les 15 suivantes 8 fr.
 Les 20 suivantes 6 fr.
 Les suivantes 5 fr.
 Les annonces reçues se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Ordre ministériel portant approbation de la liste des tahitiens et administrateurs instituteurs suppléants. — Arrêté portant un autre arrêté portant fermeture d'un établissement.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Situation de l'Empire. — Instruction secondaire. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

POMARE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial.
 Vu l'article 5 de la loi du 28 mars 1866,

POMARE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial.
 Vu l'article 5 de la loi du 28 mars 1866,

ORDONNANCE :
 La haute-cour tahitienne se réunira le 30 juin prochain, sur la convocation de son président, pour tenir sa deuxième session trimestrielle de l'année 1868.
 La présente ordonnance sera publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.
 Papeete, le 16 mai 1868.
 C^{te} de LA RONCIERE.

ORDONNANCE :
 La haute-cour tahitienne se réunira le 30 juin prochain, sur la convocation de son président, pour tenir sa deuxième session trimestrielle de l'année 1868.
 La présente ordonnance sera publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.
 Papeete, le 16 mai 1868.
 C^{te} de LA RONCIERE.

NOUS, POMARE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial.
 Vu la loi tahitienne en date du 7 décembre 1855,

NOUS, POMARE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial.
 Vu la loi tahitienne en date du 7 décembre 1855,

ORDONNANCE :
 Le nommé Banufati est nommé instituteur suppléant pour l'école catholique du district d'Arue, à la solde annuelle de 120 francs.
 Le nommé Eteta et Tamariti est nommé instituteur suppléant pour l'école protestante du district d'Arue, à la solde annuelle de 120 francs.
 Le nommé Philipa est nommé instituteur suppléant pour le district de Paia, à la solde annuelle de 120 francs.
 La présente ordonnance sera publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.
 Papeete, le 18 mai 1868.
 C^{te} de LA RONCIERE.

ORDONNANCE :
 Le nommé Banufati est nommé instituteur suppléant pour l'école catholique du district d'Arue, à la solde annuelle de 120 francs.
 Le nommé Eteta et Tamariti est nommé instituteur suppléant pour l'école protestante du district d'Arue, à la solde annuelle de 120 francs.
 Le nommé Philipa est nommé instituteur suppléant pour le district de Paia, à la solde annuelle de 120 francs.
 La présente ordonnance sera publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.
 Papeete, le 18 mai 1868.
 C^{te} de LA RONCIERE.

NOUS, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Arrêté en date du 11 juillet 1867 portant fermeture du débit tenu par le sieur Paridot est et demeure rapporté.

Par le Commandant Commissaire Impérial :
 E. DONDONNET p. f. de Directeur de l'Administration.
 FOURNIER L'ETANG.

Papeete, le 18 mai 1868.
 C^{te} de LA RONCIERE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 23 mai 1868

Le mercredi 20 mai va devenir une date importante dans l'histoire agricole et industrielle du pays. Ce jour, en effet, a vu inaugurer un genre de communication tout nouveau pour Tahiti. Il s'agit d'un chemin de fer, dont l'établissement est devenu pour les nations le plus infatigable du progrès.

Ce chemin, situé dans le district de Punaauia, au pied des montagnes faisant face au village d'Atoua, est destiné à transporter la canne de MM. Guillaume et Darling au moulin de MM. Ruet, Agaisse et C^{ie}, Guepi et exécuté par M. Ruet, la dépense en a été faite par les propriétaires des cannes. Il a environ un kilomètre de longueur. A un point de son parcours existe un marais qui a nécessité un remblai considérable. Le chemin sera ultérieurement poussé jusqu'à la baie de Taanua. Il aura ainsi la double utilité de permettre d'écouler les matières brutes au moulin et d'en exporter les produits.

MM. Guillaume et Darling ont voulu avec raison qu'une fête marquât un tel événement, et M. le comte de la Roncière, Commandant Commissaire Impérial aux Iles de la Société, a bien voulu y présider. MM. l'ordonnateur p. f., le directeur des affaires indigènes, le directeur de l'artillerie, le directeur du génie, le chef du service de l'enregistrement et des domaines, et plusieurs autres fonctionnaires et notabilités du pays, assistaient à la solennité. Le moulin avait été choisi comme lieu de réunion. Il avait, en conséquence, été orné et décoré avec un certain goût. Entre les fleurs et le feuillage, on remarquait surtout la façade de la canne, que sa forme, sa texture et sa teinte font ressembler à la plume élégante du marabout. A chaque extrémité et au centre du chemin s'élevaient des arcs de verdure produisant sous leur voûte un agréable ombrage. Le char devant servir à l'inauguration avait reçu sa part d'ornements, et à ses angles brillèrent les couleurs nationales.

Les enfants du village avaient été réunis en grand nombre par les soins du R^{vé}. P. Bruno, et lorsque, vers dix heures, M. le Commandant Commissaire Impérial est arrivé, il a été salué par des chants de bienvenue dont la cordialité commença l'harmonie. On touchait toujours si vivement celui qui en est l'objet. Le chef de la colonie s'est ensuite dirigé avec son cortège vers l'entrée du chemin, où se trouvait le wagon d'inauguration. Là M. le Commandant Commissaire Impérial a été reçu par le président de la compagnie propriétaire de l'usine, M. Souvry, qui lui a adressé les paroles suivantes :

« Monsieur le Commandant,
 « Représentant de l'Empire dans ces îles fortunées, vous aimez comme lui à participer aux fêtes que l'agriculture et l'industrie donnent pour célébrer leurs succès triomphaux. Le spectacle que vous avez devant les yeux en cette journée a pour objet, n'y a-t-il pas quelque chose de plus, d'être un jour, était encore couvert de bruyantes parures de fruits et de fleurs.

« L'existence de ces faits et leur portée nous autorisent à dire que tandis que nous en sommes encore à la période des sacrifices, le public a déjà profité de nos travaux et de l'établissement de notre usine. C'est sans doute parce que vous avez bien voulu vous-même encourager notre entreprise que vous nous avez donné un appui et manifesté une bienveillance qui nous fait croire au succès. Permettez-moi, Monsieur le Commandant, de vous en exprimer ici toute notre reconnaissance. Les esprits ne devaient pas être plus ingrats que le sol. Vos mesures ont porté leurs fruits ; et votre nom sera désormais inséparable du souvenir des progrès accomplis par le pays.

Après ces paroles, que M. le Commandant Commissaire Impérial a bien voulu accueillir avec affabilité, on est monté en wagon. Poussé par trois vigoureux indigènes, le convoi est parti au bruit du sifflet de la machine à vapeur du lustre, et la distance qui le sépare des champs de cannes a bientôt été franchie. Après avoir admiré la belle venue et les excellentes qualités de celles-ci, on est revenu par le même chemin, et la voix détonnante de la vapeur a annoncé l'heureux retour comme elle avait signalé le départ. L'inauguration était un fait accompli.

Le mouvement, le grand air avaient mis tout le monde en appétit. Une table magnifiquement servie était dressée dans l'intérieur de l'usine même, et chacun s'est empressé de faire justice aux mets qui avaient été préparés par un de nos meilleurs artistes culinaires. Arrivé au dessert, M. le Commandant Commissaire Impérial a prêté aux toasts par le discours suivant :

« Messieurs,
 « S'il est pour le Chef d'un pays des heures difficiles à traverser, c'est soit qu'il se heurte contre des difficultés insurmontables, soit qu'il éprouve de ces déceptions qui font naître le découragement et ébranlent la confiance, il est aussi des moments où il éprouve de ces satisfactions d'amour-propre et de cœur qui, en lui faisant oublier plus d'un mauvais jour, ravivent ses espérances dans l'avenir.
 « C'est sous l'impression de sentiments sensibles que je me trouve aujourd'hui au milieu de vous.
 « J'ai hâte de le dire, Messieurs, la fête à laquelle vous me conviez restera comme un des témoignages les plus flatteurs dont je puisse être l'objet.
 « Cette fête est une fête tout agricole, et c'est surtout à ce titre qu'elle m'est chère.
 « J'ai bien cherché à développer le commerce et l'industrie, je me suis particulièrement attaché à protéger, à faire progresser l'agriculture, cette source première de richesse de tous les pays. — L'a-

produit, qui seule peut assurer la prospérité de cette ile si vaillamment dotée, si heureusement située.

« Il y a moins de trois ans, on aurait regardé en pitié celui qui aurait voulu dire que dans cette plaine, au milieu de laquelle nous nous trouvons, et qui était alors couverte d'un forét insurmontable, on élevait une usine à vapeur dont les fourneaux allumés n'attendaient que mon signal pour broyer les millions de cannes qui couvrent ces champs que nos regards embrassent à peine.

« Mais l'étonnement eût été encore plus marqué s'il eût été aujourd'hui que ce serait un chemin de fer, étendant ses bras au centre même des cultures, qui en apporterait les produits devant les yeux.

« Les récoltes obtenus doivent à l'apprécier en raison des difficultés à les vaincre.

« Ici elles ont été de toutes sortes, la lutte a été incessante :

« Ce qui ailleurs ne serait qu'un progrès ordinaire, ici, c'est une conquête, c'est un triomphe.

« Vous avez donné là, Messieurs, un bel exemple ; vous avez prouvé que la persévérance est la clef du succès :

« Les travaux que vous inaugurez, les avantages qu'ils offrent aux populations, aux colons encore hésitants, devront porter leurs fruits.

« La richesse du sol autant que la beauté du climat feront de la canne à sucre et du coton les cultures spéciales de l'île. En effet, elles réunissent les qualités à l'abondance.

« J'ai été heureux, Messieurs, de voir réussir mes dévoués.

« L'Australie et surtout la Nouvelle-Zélande nous offrent aujourd'hui des débouchés que le port de San Francisco nous refusait.

« Les relations maritimes et commerciales qui commencent à s'établir, les ressources que nous agriculture y a déjà trouvées, enfin il n'est pas jusqu'au bienveillant accueil qui a été fait à notre pavillon à Auckland qui ne soit pour nous l'assurance de bonnes et utiles relations pour l'avenir.

« Produire, Messieurs, n'est pas toujours la seule chose difficile ; mais ce qui est une grande difficulté partout, et particulièrement dans ce pays, c'est de produire à bon compte, sans pourtant priver la main d'œuvre d'un salaire rémunérateur.

« On ne saurait trop penser à la concurrence, à la lutte incessante qu'elle établit, et aux inconvénients qui souvent en sont les conséquences.

« Songez-y, et que les calculs de chacun tendent à ce but :

« C'est la source du succès, l'assurance de la fortune.

« Si j'ai été assez heureux, Messieurs, pour rendre quelques services à l'agriculture, si j'ai pu inspirer quelque confiance, je cherai d'autant plus à persévérer dans cette voie pendant le temps plus ou moins long — je l'ignore — qu'il m'a à passer encore ; parmi vous, que je vois, par les établissements qui se sont fondés depuis trois ans, les résultats heureux de la marche que j'ai suivie.

« En terminant, Messieurs, permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance personnelle à tous ceux qui par leur courageuse initiative, leur concours, ont contribué au résultat que nous voyons et que je suis heureux de fêter avec vous.

« Ces satisfactions d'un chef, je dois les rapporter à l'Empereur, qui, en me confiant une haute fonction, m'a mis à même de les ressentir.

« Avec moi, Messieurs, vous répondrez donc en ce toast :

« A L'EMPEREUR, A LA FAMILLE IMPERIALE ! »

Ce discours a vivement ému les auditeurs, qui ont salué le toast national par des acclamations unanimes et trois fois répétées. M. le docteur Guillaume a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« En vous priant de venir vous joindre à nous pour inaugurer notre petit travail, nous avons voulu donner le plus de solennité possible aux marques de sympathie et de gratitude que nous devons au Chef de la colonie.

« Ce travail, dont l'honneur lui revient en entier, n'est pas considérable sans doute ; mais tel qu'il est, il n'en a pas moins cependant sa importance.

« N'est-il pas en effet une des expressions les plus vraies d'une affectueuse reconnaissance qu'il fait pour faire savoir le pays de son indécence, et pour lui faire prendre, par l'agriculture, la place qui lui font déjà si naturellement la bonté de son climat et la richesse de son sol ?

« Ainsi, Messieurs, honorer et gratitude à celui qui a été l'auteur de la solution de ce difficile problème dans un pays dont l'indifférence et l'apathie se disaient la possession !

« Bonne et gratitude à celui qui a su si bien réussir et qui va donner à la France une nouvelle colonie prospère !

« Je joins, vous savez, à moi, Messieurs, et, par un toast chaleureux, remercie le sol, pour tous et pour nous en particulier, de l'appui bienveillant qu'il nous a prêté à toutes les entreprises agricoles. Et puisse cette union, qui a pris sous son patronage, être un encouragement pour tous et une source de prospérité pour les hommes d'action qui l'ont élevée au prix de tant de généreux sacrifices !

« A moi donc, Messieurs, et dites avec moi :

« A M. LE COMTE DE LA ROCHEAUX, A NOTRE TRAVAIL ET VÉNÉRABLE COLLABORATEUR ! »

Ce toast, énergiquement applaudi, a provoqué des paroles de remerciement de la part de M. le Commandant Commissaire Impérial, qui a vu dans cette manifestation une récompense aux efforts qu'il ne cesse de faire pour aider au développement de la colonie. M. l'ordonnateur p. i. a porté ensuite la santé de M. Ruet, le mécanicien entreprenant, qui a doté le pays d'une usine importante et a construit le premier chemin de fer de cette population et de cette utilité.

Après avoir remercié M. l'ordonnateur de l'honneur considérable qu'il venait de lui faire, M. Ruet a proposé :

« A M. Guillaume à l'habile directeur qui sait que la santé est le trésor par le bien-être, et qui consacre ses talents et ses ressources à la prospérité du pays ! »

On a bu cette santé avec enthousiasme... et d'excellent champagne.

M. Adams, membre de conseil d'administration et propriétaire d'une des plus grandes usines du pays, a profité de la circonstance pour formuler dans un dernier toast un vœu qui est devenu longtemps dans le fond de sa pensée. Voici ce toast :

« A la création d'un cercle agricole et industriel, où les opinions s'expriment et se débattent, où les producteurs apprennent à se connaître et arrivent à s'entraider sur leurs intérêts ! »

Ce toast a trouvé particulièrement faveur auprès de M. le Commandant Commissaire Impérial, qui a déclaré que son administration avait toujours tenu à solliciter l'action des particuliers en ce qui touche l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La fête étant arrivée à sa fin, Avant de partir, M. le Commandant Commissaire Impérial a encore exprimé toute la satisfaction qu'il éprouvait de pouvoir constater un progrès aussi marqué. Il a formé des vœux pour la réussite d'une entreprise dont le succès est aussi important pour le pays que pour les personnes qui y sont engagées directement. En voyant ce qui est fait, il ne lui reste aucune doute pour l'avenir. Il a la conviction que l'élan donné ne peut s'arrêter, et que le pays est décidément entré dans une ère nouvelle.

M. le Commandant Commissaire Impérial a été ensuite reconduit jusqu'à sa voiture par toutes les personnes présentes et jusqu'à un dernier vœu.

Le temps a été digne d'une belle fête, dont le souvenir restera comme celui d'une victoire à laquelle on aurait assisté, car elle est la consécration d'une conquête faite par le travail humain sur la nature sauvage.

SITUATION DE L'EMPIRE.

(Extraits.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction Secondaire.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Le mouvement scolaire pendant les années précédentes dans le nombre des élèves des lycées de l'Empire ne s'est pas ralenti. Le relevé de la population scolaire, au 1^{er} novembre 1867, présente un ensemble de 36,306 élèves, dont 19,981 internes, et 16,322 externes.

Enfin l'achèvement des travaux d'ins-
truction des lycées de Louvain-la-Neuve et d'Albi a permis
d'ouvrir les établissements à l'ouverture de l'année scolaire
1867-1868. Le nombre total des lycées en exercice est aujourd'hui
de 91.

Un établissement qui avait jusqu'alors été une sorte de défilé
aux yeux des corps enseignants ne satisfaisait plus. On a pu
dire qu'il était impérieux à l'égard moralement la situation de ces utiles
fonctionnaires, en leur assurant le même titre qu'aux professeurs
des lycées.

Cette première satisfaction sera suivie, on l'espère, d'une améliora-
tion dans des traitements mérités insuffisants. De plus, avec
l'ajoutement des administrations municipales, on a pu, dans quel-
ques-unes d'entre elles, en supprimant des chaires inutiles, ob-
tenir des économies qui ont permis d'augmenter les traitements des
chaires conservées. L'organisation de ces établissements ne doit pas
être modelée sur celle des lycées, il ne doit pas avoir que les chaires
régulières par le nombre des élèves. Moins de professeurs et de
traitements plus élevés, tel est le but que l'Administration poursuit
avec persévérance.

Pendant l'année 1867, de grands efforts ont été faits et de grands
résultats ont été obtenus pour l'organisation et le développement de
l'enseignement spécial. L'Ecole normale d'enseignement spécial à
Cligny a, dès la première année, dépassé toutes les espérances qu'elle
avait fait concevoir. Les difficultés insurmontables d'une première orga-
nisation ont été heureusement surmontées. Maîtres et élèves ont
riqué d'attendre pour se montrer dignes de la confiance du pays, et
les résultats de cette première année d'étude, sous l'œil de
fréquentes inspections et par des examens, ont été remarquables.
Tout annonce que les jeunes maîtres qui sortent de l'Ecole de
Cligny se montreront, par le caractère et le savoir, à la hauteur de
leur mission. L'Ecole compte aujourd'hui 140 élèves, et le collège
près de 194 internes.

Il a donc fallu de nouveaux travaux à l'Ecole et au collège pour
recevoir cette population croissante. Des parties aliénées de l'abbaye,
expropriées aux fruis de la ville et de l'Etat, lui ont été restituées,
et on les a complétées par des constructions nouvelles qui permet-
tent d'admettre 300 élèves dans le collège et 400 dans l'Ecole.
Ce bel établissement, restauré et approprié avec le plus grand
soin, répond à sa destination; il plait au regard par la majesté et en
beauté intérieure de l'ensemble, tout en présentant aux différents
services les distractions intérieures les plus commodes et les plus
sûres. Ses collections scientifiques et ses musées, son jardin, son
développement avec rapidité, grâce aux dons des particuliers.

Les établissements destinés dans le sud-ouest de la France aux
élèves de l'enseignement spécial ont obtenu le même succès. Le
lycée de Mont-de-Marsan voit sa prospérité s'étendre de plus en plus.
Malgré la construction d'un site nouveau, les bâtiments sont
encore insuffisants.

L'Administration a pensé alors à créer à proximité de Mont-de-
Marsan un petit collège qui serait la première d'un grand lycée, et
qui serait l'annexe d'un lycée qui ne pourrait pas être construit, car
on demandait la transformation de son collège en établissement
d'enseignement spécial. La ville a voté une somme de 50,000 francs
pour l'agrandissement et l'appropriation des bâtiments, et le ser-
vice de l'Instruction publique prendra à sa charge la somme qui sera
nécessaire pour assurer le payement des traitements des professeurs.
La ville de Cognac conserve des sommes importantes à la construc-
tion d'un collège d'enseignement spécial. La ville de Bayonne s'est
bienôt à son tour. L'Etat s'est associé à ses sacrifices par la con-
cession de vastes terrains sur lesquels s'élèveront des constructions
en rapport avec l'importance que cet établissement international
doit occuper.

Tout s'organise pour assurer l'extension de l'enseignement spécial
dans le Sud-Est. Les collèges de Béziers et de Castres lui ont
fait une large part dans leurs programmes. Celui d'Alais est destiné
à devenir un établissement modèle, pour les applications de l'en-
seignement spécial à la médecine, à la géologie, à la chimie, à la
libéralité consacrée à cette œuvre, toutes les ressources dont elle
pouvait disposer. Une autre ville de cette région, Poitiers, a offert
les bâtiments de son collège, construits par les Oratoriens, et plu-
sieurs hectares de terrain pour la création d'un vaste établissement
d'enseignement spécial. L'affaire est à l'ordre du jour.

Dans l'Est, l'école professionnelle de Mulhouse, devenue collège
communal, a perfectionné encore son organisation. Elle donne satis-
faction aujourd'hui à toutes les exigences de l'industrie et du com-
merce dans ses laborieuses contrées. Les cours sont organisés de
manière à pouvoir maintenir les élèves même à quelques-uns des
grandes écoles de Paris, telles que l'Ecole Centrale et celle du Com-
merce.

Les contrées de l'Ouest ne pouvaient être oubliées dans le travail
de diffusion de l'enseignement secondaire spécial.

Le lycée de Napoléonville, dans un département relativement
petit place pour donner satisfaction à l'industrie agricole des
départements bretons. La ville et le département sont complètement
entrés dans ses vues. Le lycée gardera son nom et ses antécédents
pérennels. On y trouvera, comme ailleurs, avec une distribution
des études d'exercices scolaires, l'enseignement qui conduit aux
deux baccalauréats, aux écoles centrales et aux carrières libérales.
Mais, à côté de cet enseignement des humanités et des théories de
la science, se placera un enseignement pratique fortement organisé
et approprié aux besoins spéciaux de l'agriculture dans la péninsule
bretonne. Rien ne sera négligé pour mener à bonne fin cette
importante entreprise. L'Administration supérieure, assurée des ef-
forts de la ville et du département, affectera à l'agrandissement
et l'appropriation des bâtiments les ressources dont elle pourra dis-
poser. Les frais de l'externat ont été réduits de manière que tous
les élèves puissent prendre part aux exercices d'exercices
pratiques. Enfin, l'Administration de l'Instruction publique se pro-
pose de favoriser de tout son pouvoir l'institution des élèves
chambriers, qui est entrée si profondément dans les habitudes
bretonnes. Ces robustes campagnards passeront la journée entière au
lycée ou dans ses dépendances, dans les salles d'études, dans les
classes, dans les laboratoires, mais, un tiers de l'année, et en
d'un prix fort élevé pour eux, ils trouveront pour une somme très-
modique, auprès des familles de la ville, la nourriture et le loge-
ment qui sont en rapport avec les habitudes de leurs parents. A leur
retour au lycée, où toutes les études de l'enseignement spécial sont
ou pour but les applications à l'agriculture, ou pour les études de
ville retourneront porter dans leur vieillesse les connaissances qu'ils

y propageront et des pratiques dont l'exemple, heureusement contagieux,
exercera bien vite la influence influente sur l'agriculture
bretonne. M. le Ministre de l'Agriculture veut bien s'associer à cette
œuvre en créant auprès du lycée de Napoléonville une ferme-école,
qui servira de champ d'expériences pour les élèves du lycée.

Il serait à souhaiter que, dans l'Empire, chaque des régions
géographiques bien caractérisées par la nature de leur sol ou du leur
industrie eût une de ces grandes écoles d'enseignement secondaire
spécialement appropriées aux besoins de la localité. C'est, au centre
d'un pays à la fois commercial, industriel et agricole, forme des
maîtres pour la France entière; Mulhouse, dans l'Est, a son collège
spécial pour ses besoins particuliers; Mont-de-Marsan, dans le Sud-
ouest, ne suffit plus, quoique agrandi, aux demandes des familles;
Alais, dans un magnifique bassin houiller et métallurgique, a de-
venir une papinière féconde pour les industries de la vallée du Rhône.
La Bretagne eût en son grand établissement d'enseignement spécial
en vue de son industrie particulière, l'agriculture; d'autres établis-
sements, divers par l'organisation intérieure, mais tous conçus
avec du même but, seraient successivement ouverts au Midi et au Nord.
L'Algérie ne nous paraît étrangère à ce mouvement. Les villes de
Philippeville et de Constantine viennent de transformer leurs collèges
en établissements d'enseignement spécial. Elles ont fait exécuter
de grands travaux d'appropriation et d'agrandissement dans les
bâtiments de ces collèges.

Un décret impérial a fixé les droits que doivent acquies les can-
didats au diplôme d'études et au brevet de capacité créés par la loi
du 21 juin 1865. Toutes les dispositions relatives à cette perception et
aux instances à payer aux membres du jury sont soumises à l'appa-
rouille de concert avec le Ministre des Finances, et le nouveau service a pu
fonctionner dès la session de novembre.

Les concours pour l'agrégation de l'enseignement spécial, qui n'exis-
taient que depuis 1866, a donné, dès le début, des résultats extrême-
ment satisfaisants. Trois candidats ont été reçus pour l'agra-
gation pour la section littéraire et économique; deux pour les sciences
mathématiques appliquées; cinq pour les sciences physiques
appliquées.

Les conseils de perfectionnement, qui heureusement créés par la loi
du 21 juin 1865 pour l'enseignement spécial, fonctionnent partout
avec activité et fournissent à l'Administration les avis les plus utiles
pour faire incliner dans chaque localité l'enseignement du côté où se
trouvent les besoins. Ces conseils remplissent aussi avec zèle le
rôle important de conseil de patronage pour les élèves sortants qui
leur a été attribué par l'arrêté du 6 mars 1866. Bon nombre d'élèves
ont dû d'être placés, à leur sortie du lycée ou du collège, dans
des ateliers ou des maisons de commerce, où ils n'ont plus qu'à faire
eux-mêmes leur avenir. Ce patronage est accueilli aussi et rempli par
les Sociétés d'anciens élèves qui tendent à se former auprès de toutes
les grandes maisons scolaires et que l'Administration encourage du
tout son effort.

L'Administration s'occupe avec sollicitude de la grave question de
l'Instruction secondaire des filles, qui a toujours, surtout dans les
derniers temps, soulevé au sein du corps enseignant, des réclamations
qui témoignent à la fois de l'existence du mal et du besoin qu'on
éprouve d'y remédier.

Au sortir de l'école primaire, les garçons voient s'ouvrir devant
eux lycées, écoles d'enseignement spécial, écoles libres de tout
genre, qu'on y applique chaque jour à améliorer, et on sent mille
autres institutions se développer et se fortifier. L'éducation des
filles ne doit pas rester stationnaire au milieu de ce progrès.

Si la nécessité d'une éducation secondaire pour les jeunes filles est
depuis longtemps reconnue, jusqu'à les moyens d'exécution ont
fait défaut on sent toutes insuffisantes. Il vient d'être fondée une
association pour l'enseignement secondaire des filles, composée de
professeurs appartenant à l'enseignement universitaire et à l'enseigne-
ment libre. L'association a son siège à Paris. C'est là que les familles
viennent déjà le plus de ressources; mais on ne saurait trop mul-
tiplier les moyens d'Instruction. Celle qui est donnée sous forme de
cours à l'avantage d'instruire la jeunesse, en lui laissant sous l'œil
de sa mère et du sien de la famille, ou elle se forme naturellement
à la pratique des devoirs de la vie. Ce mode d'enseignement est,
bien plus que l'internat, celui qui convient surtout de développer
pour les femmes.

Cette œuvre libérale de citoyens dévoués à une œuvre d'utilité
publique accomplie à Paris, l'intervention de l'autorité muni-
cipale le prépare en plusieurs villes de province; il est donc à espérer
que, sans dépenses pour l'Etat, les départements et les communes,
un ordre nouveau d'enseignement va s'ajouter heureusement à ceux
que nous possédons déjà.

Une amélioration, bien modique encore, a pu être apportée à la
situation des membres du corps enseignant les moins riches. Un
xerxi d'un décret du 19 juin 1867, un minimum de 2,000 francs a
été assuré aux professeurs divisionnaires et chargés de cours des
lycées des départements, pourvus du grade de docteur en lettres ou
en sciences et âgés de vingt-cinq ans. Ils ne touchent précédemment
que 2,000 francs. Les cadres ont été élargis, et le nombre des
professeurs-titulaires du 1^{er} et de 2^e classe a été augmenté. On a pu
aussi régler quelques positions méritoires et dignes d'intérêt,
en réservant les places de cours-secrétaires dans les lycées aux
veuves d'anciens fonctionnaires.

On lit dans le *Courrier d'Orient*, journal publié à Constanti-
nople: «Trois cavaliers descendant avant-hier la côte des Monts-Bou-
dous d'Europe, lorsque l'un d'eux, sur un flux plus que fit sa monture,
tomba à la fois la première et se fit une légère blessure au front. Il
s'ensuivit un évanouissement assez prolongé pour inquiéter ses com-
pagnons.

Sur ces entrefaites, un paysan turc vint à passer. En voyant un
homme blessé et évanoui, il se pencha sur lui bouche contre bouche,
il eut une forte aspiration, et soudain le cavalier reprit le jour.

M. C., un des amis du blessé, voulut donner au paysan une li-
vre turque. — Merci, répondit-il, je ne suis pas médecin, et quand
même je le serais, je n'accepterais pas d'argent en cette circonstance:
les hommes ne doivent pas toujours penser au profit de leur métier,
ils doivent aussi s'en aider gratuitement. — Et il s'éloigna. Di-
te-moi au moins votre nom? lui cria M. C. — Mon nom? Dieu
sait comment je m'appelle. — Et le brave homme continua tran-
quillement sa route.

Un enfant, qui était survenu pendant le dialogue, apporta son ob-
jet, se nommait le paysan, et qu'il était ichoban (bergé-
ger) dans une des fermes de Mehemmed-Ali-Pacha.

29 avril. Transport à voiles Eurgule, commandé par M. Parrayon, lieutenant de vaisseau.

ANNONCES

Un vol. in-82 de xxxv-454 p. — (Bibliothèque de la Sorbonne).

ERT STA

[illegible]